

(12) BREVET D'INVENTION

- (11) N° de publication : **MA 45818 B1** (51) Cl. internationale : **H02G 3/14; H02G 3/10**
- (43) Date de publication : **30.11.2022**

-
- (21) N° Dépôt : **45818**
- (22) Date de Dépôt : **15.06.2018**
- (30) Données de Priorité : **21.07.2017 FR 1756982**
- (71) Demandeur(s) :
• **Legrand France, 128, avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 87000 Limoges (FR)**
• **Legrand SNC, 128, avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny 87000 Limoges (FR)**
- (72) Inventeur(s) :
JANICOT, Laurent ; MOURGAUD, Jean-François
- (74) Mandataire :
M. MEHDI SALMOUNI-ZERHOUNI
- (86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation:EP18177944.8**

(54) Titre : **ELEMENT D'HABILLAGE POUR APPAREILLAGE ELECTRIQUE**

- (57) Abrégé : L'invention concerne un élément d'habillage (10) comportant :- une plaque de finition (20) qui délimite au moins deux ouvertures d'accès (22) aux parties fonctionnelles de deux appareillages électriques distincts, et- des moyens de fixation (50) de la plaque de finition auxdits deux appareillages électriques. Selon l'invention, au moins une partie (50A) desdits moyens de fixation est solidarisée avec du jeu à la plaque de finition.

1. Élément d'habillage (10) comportant :
 - une plaque de finition (20) qui délimite au moins deux ouvertures d'accès (22) aux parties fonctionnelles (90) de deux appareillages électriques (60) distincts fixés dans deux boîtes électriques monopostes, et
 - des moyens de fixation (44, 50) de la plaque de finition (20) auxdits deux appareillages électriques (60), au moins une partie (50A) desdits moyens de fixation (44, 50) est solidarisée avec du jeu à la plaque de finition (20) de façon à permettre auxdits moyens de fixation (44, 50) de se fixer auxdits deux appareillages électriques (60) sans contrainte même lorsque ces deux appareillages électriques (60) sont légèrement désaxés par rapport aux deux ouvertures d'accès (22), ledit jeu étant supérieur à un dixième de millimètre.
2. Élément d'habillage (10) selon la revendication précédente, dans lequel ladite partie (50A) desdits moyens de fixation (44, 50) est adaptée à se fixer à l'un desdits appareillages électriques (60), et dans laquelle une autre partie (50B) desdits moyens de fixation (44, 50) est adaptée à se fixer à un autre desdits appareillages électriques (60).
3. Élément d'habillage (10) selon la revendication précédente, dans lequel chaque partie (50A, 50B) desdits moyens de fixation (44, 50) est solidarisée avec du jeu à la plaque de finition (20).
4. Élément d'habillage (10) selon l'une des revendications précédentes, dans lequel ladite partie (50A) desdits moyens de fixation (44, 50) appartient à une même et seule pièce flottante (40), qui est distincte de la plaque de finition (20) et qui est montée avec du jeu sur ladite plaque de finition (20).
5. Élément d'habillage (10) selon les deux revendications précédentes, dans lequel il est prévu autant de pièces flottantes (40) que d'ouvertures d'accès (22) dans la plaque de finition (20).
6. Élément d'habillage (10) selon l'une des deux revendications précédentes, dans lequel ladite pièce flottante (40) comporte une collerette (43) qui borde intérieurement l'une des ouvertures d'accès (22) et qui porte ladite partie (50A) des moyens de fixation (44, 50).
7. Élément d'habillage (10) selon l'une des trois revendications précédentes, dans lequel la plaque de finition (20) comporte une paroi frontale (21) sensiblement plane au travers de laquelle sont situées les ouvertures d'accès (22), et dans laquelle chaque pièce flottante (40) comporte au moins une partie avant (42) et au moins une partie arrière (44) qui prennent en sandwich la paroi frontale (21) de la plaque de finition (20).
8. Élément d'habillage (10) selon la revendication précédente, dans lequel la partie avant (42) de la pièce collerette (40) longe l'une des ouvertures d'accès (22) de la plaque de finition (20) sur l'ensemble de son contour.
9. Élément d'habillage (10) selon l'une des deux revendications précédentes, dans lequel chaque partie arrière (44) de la pièce flottante (40) est rattachée au reste de la pièce flottante (40) de façon flexible.
10. Élément d'habillage (10) selon l'une des revendications précédentes, dans lequel ladite partie (50A) desdits moyens de fixation (50) comporte plusieurs pattes d'encliquetage (51) distinctes.
11. Élément d'habillage (10) selon les deux revendications précédentes, dans lequel les parties arrière (44) de la pièce flottante (40) sont adaptées à résister ensemble à un effort d'arrachement par rapport à la plaque de finition (20) qui est supérieur à l'effort nécessaire pour encliqueter les pattes d'encliquetage (51) sur l'appareillage électrique (60).
12. Élément d'habillage (10) selon l'une des revendications précédentes, dans lequel ladite partie (50A) desdits moyens de fixation (50) est solidarisée à la plaque de finition (20) avec du jeu selon deux axes orthogonaux (X, Y).
13. Ensemble électrique comprenant au moins deux appareillages électriques (60), caractérisé en ce qu'il comprend en outre un élément d'habillage (10) conforme à l'une des revendications précédentes, dont ladite partie (50A) des moyens de fixation (44, 50) est fixée à l'un desdits appareillages électriques (60).